

Permanences pour conseiller sur votre habitat

Dès la rentrée



Permanences pour conseiller sur votre habitat

Rénover votre habitation pour limiter sa consommation énergétique, adapter votre logement à une perte d'autonomie, mieux connaître vos droits en tant que propriétaire ou locataire... aujourd'hui, de nombreux dispositifs existent en matière d'Habitat mais difficile de s'y retrouver ! Afin de vous aider à trouver le dispositif qui correspond à votre situation, la Communauté de Communes Val de Gers vous propose, avec ses partenaires, de nouvelles permanences Habitat dès la rentrée 2022 !

Vous avez des questions juridiques, financières et fiscales liées à votre logement ? Rencontrez l'ADIL 32, tous les 1ers mercredis du mois, à l'Espace Ressources Val de Gers à Masseube !

A compter du **mercredi 7 septembre 2022**, des conseillers juristes spécialistes du logement vous informe gratuitement, à l'Espace Ressources Val de Gers à Masseube (16, avenue Elysée Duffrèchou ; ancien couvent). **Tous les 1ers mercredis du mois de 9 h 30 à 12 h** (demande de rendez-vous sur contact@adil32.org ou au 05 81 32 35 05), **l'équipe de l'ADIL 32 répondra à vos questions sur les droits et obligations des locataires et propriétaires** (bail, loyer et charges, dépôt de garantie, état des lieux...), les investissements locatifs, les troubles de voisinage...

Vous souhaitez bénéficier d'aides* et de conseils gratuits pour améliorer votre logement ? Prenez rendez-vous avec SoliHa, à Masseube ou à Seissan !

Grâce à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Astarac – portée par la Communauté de Communes Val de Gers avec le soutien financier de l'État, de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), de la Région Occitanie et du Département du Gers –, **les propriétaires occupants et bailleurs de Val de Gers peuvent bénéficier d'aides* et de conseils gratuits pour améliorer leur logement** : conseils sur les travaux à réaliser, établissement du programme de travaux, élaboration du plan de financement, accompagnement pour les demandes de subventions...

* aides accordées sous conditions de ressources ou de loyer

Sont concernés par ce dispositif : les travaux d'urgence sur les logements dégradés (toiture, électricité, assainissement...), les travaux d'économie d'énergie (isolation des murs, remplacement du système de chauffage, installation de panneaux solaires...) et les travaux d'adaptation du logement (installation d'une rampe d'accès, de barres d'appui dans la salle de bain...).

Permanences de SoliHa programmées sur Val de Gers (septembre 2022 – avril 2023) :

- Mardi 13 septembre 2022, 10 h à 12 h, Masseube (Espace Ressources Val de Gers – 16 av. Elysée Duffrèchou, Masseube)

Vous voulez être accompagnés dans vos travaux de rénovation énergétique ? Contactez le Guichet Rénov'Occitanie du Gers !

Ouvert à tous, sans condition de ressources ou d'âge, le Guichet Rénov'Occitanie du Gers vous accompagne à chaque étape de votre projet de rénovation énergétique. Que vous soyez propriétaire occupant ou bailleur, ce service public de la rénovation vous informe sur les aides financières associées à la rénovation énergétique, vous conseille dans la définition technique et juridique de votre projet, vous oriente vers les dispositifs et les professionnels les plus adaptés à votre situation. Vous pouvez contacter ce guichet par téléphone, du lundi au vendredi de 9h 00 à 12 h 00 et de 14 h à 16 h (sauf mercredi ouvert uniquement de 9h à 12h).

En savoir plus

- **ADIL 32** : www.adil32.org – contact@adil32.org – 05 81 32 35 05
- **SoliHa** : Operations65@soliha.fr – 05 62 34 42 74
- **Guichet Rénov'Occitanie du Gers** : www.gers.fr – contact@renovgers.fr – 05 62 67 31 30

Pour toute mise en relation et prise de rendez-vous, vous pouvez également contacter directement l'**Espace Ressources Val de Gers** :

Ancien couvent, 16 avenue Elysée Duffréchou

Masseube

05 32 93 99 97



Un logo bien connu